



PRÉAVIS No 06/2021

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Autorisation générale
de plaider à accorder au Comité de Direction
pour la suite de la législature 2021-2026**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Selon la loi vaudoise sur les communes (LC), à son article 4, alinéa 1, chiffre 8, le Conseil communal ou général délibère sur l'autorisation de plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité).

A son alinéa 2, ce même article précise que la délégation de compétence précitée est accordée pour la durée d'une législature et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, soit 2026, à moins qu'elle ne figure dans un règlement arrêté par le Conseil.

Selon l'article 114 de la LC (« Droit applicable »), les dispositions qui précèdent sont applicables par analogie à une association de communes.

En vertu de ces dispositions légales, le présent préavis a pour but d'octroyer une délégation de compétences au Comité de Direction pour cette législature afin d'éviter que votre Conseil ne soit saisi d'une demande spéciale d'autorisation de plaider pour chaque litige dans lequel l'Association est partie à une procédure judiciaire ou administrative.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

- Vu le préavis No 06/2021 du Comité de direction du 15 septembre 2021, concernant une autorisation générale de plaider à accorder au Comité de Direction pour la suite de la législature 2021-2026 ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de Direction de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois, jusqu'au 31 décembre 2026.

Approuvé par le Comité de Direction le 15 septembre 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président



J.F. Clément

Le Secrétaire



F. Schaer